



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Territoires Conseils est un service d'intérêt général de la Banque des Territoires qui accompagne les élu.e.s des collectivités dans leur projet de développement.



RÉSEAU CPIE

Le **réseau national des CPIE**, artisans du changement environnemental, accompagne les acteurs publics et privés dans la transition des territoires vers le développement durable.

DDmarche

Intercommunalités, construisez votre transition vers le développement durable avec les acteurs et les habitants de votre territoire

Une méthode opérationnelle

La DDmarche vous permet d'engager votre territoire dans une dynamique de transition pour répondre à vos défis économiques, sociaux et environnementaux.



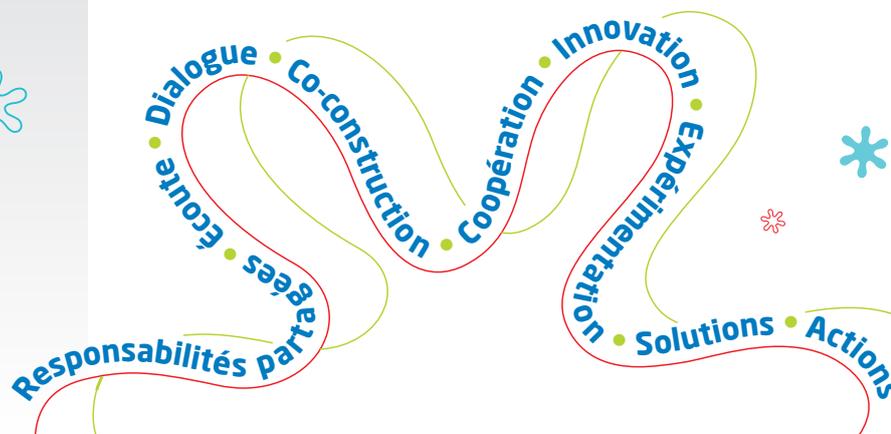
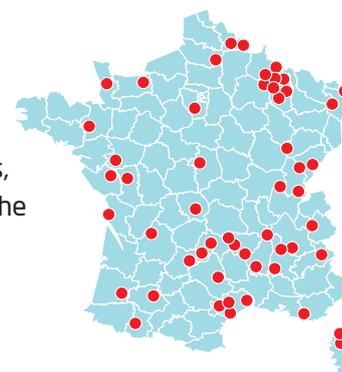
Une méthode participative

La DDmarche favorise l'écoute, la compréhension mutuelle et l'innovation collective, tout en valorisant l'existant. Elle responsabilise chacun - communauté, communes, entreprises, associations et citoyens - pour affronter ensemble les défis sociétaux.



Une méthode qui a fait ses preuves

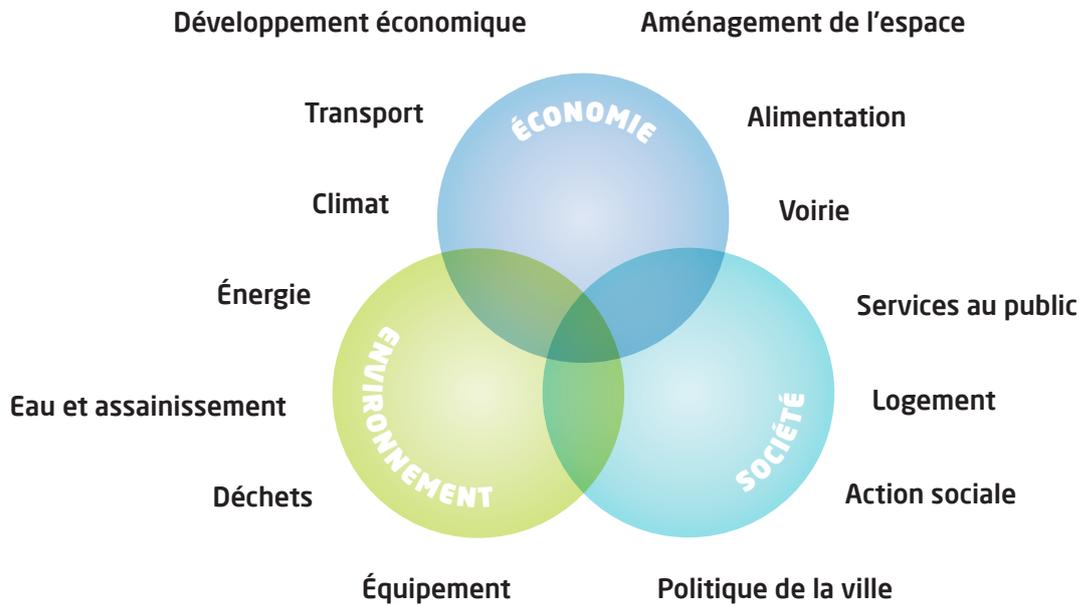
Créée en 2008 et renouvelée en 2019 par **Territoires Conseils**, service de la Banque des Territoires / Caisse des Dépôts, et l'**Union nationale des CPIE**, la DDmarche a déjà profité à plus de 50 territoires. Elle est particulièrement adaptée aux besoins et contraintes des communautés de communes et d'agglomération.



Une démarche adaptée aux réalités intercommunales

Mieux vivre ensemble, mieux se nourrir, mieux consommer, mieux se déplacer ...

Au croisement de nombreuses compétences communautaires, le développement durable est l'affaire de tous et nécessite l'engagement de l'ensemble du territoire.



Face à cette nécessité d'action, la DDmarche vous permet de construire des solutions avec les acteurs et les citoyens de votre territoire, tout en prenant en compte vos besoins et contraintes et en s'appuyant sur vos leviers d'action communautaire.

La DDmarche est une opportunité pour :



Nourrir votre projet de territoire intercommunal et réaliser votre plan d'action

Initier une nouvelle compétence ou un projet particulier (tiers lieu, Projet Alimentaire Territorial, gestion des décharges sauvages, érosion, renaturation, ressourcerie, mobilité douce...)



Sensibiliser les élus et acteurs locaux (habitants, entreprises, associations) et les **associer** à des projets concrets autour du développement durable

Favoriser le dialogue entre acteurs autour d'un sujet sensible



Approfondir votre Contrat de transition écologique (CTE) ou votre projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

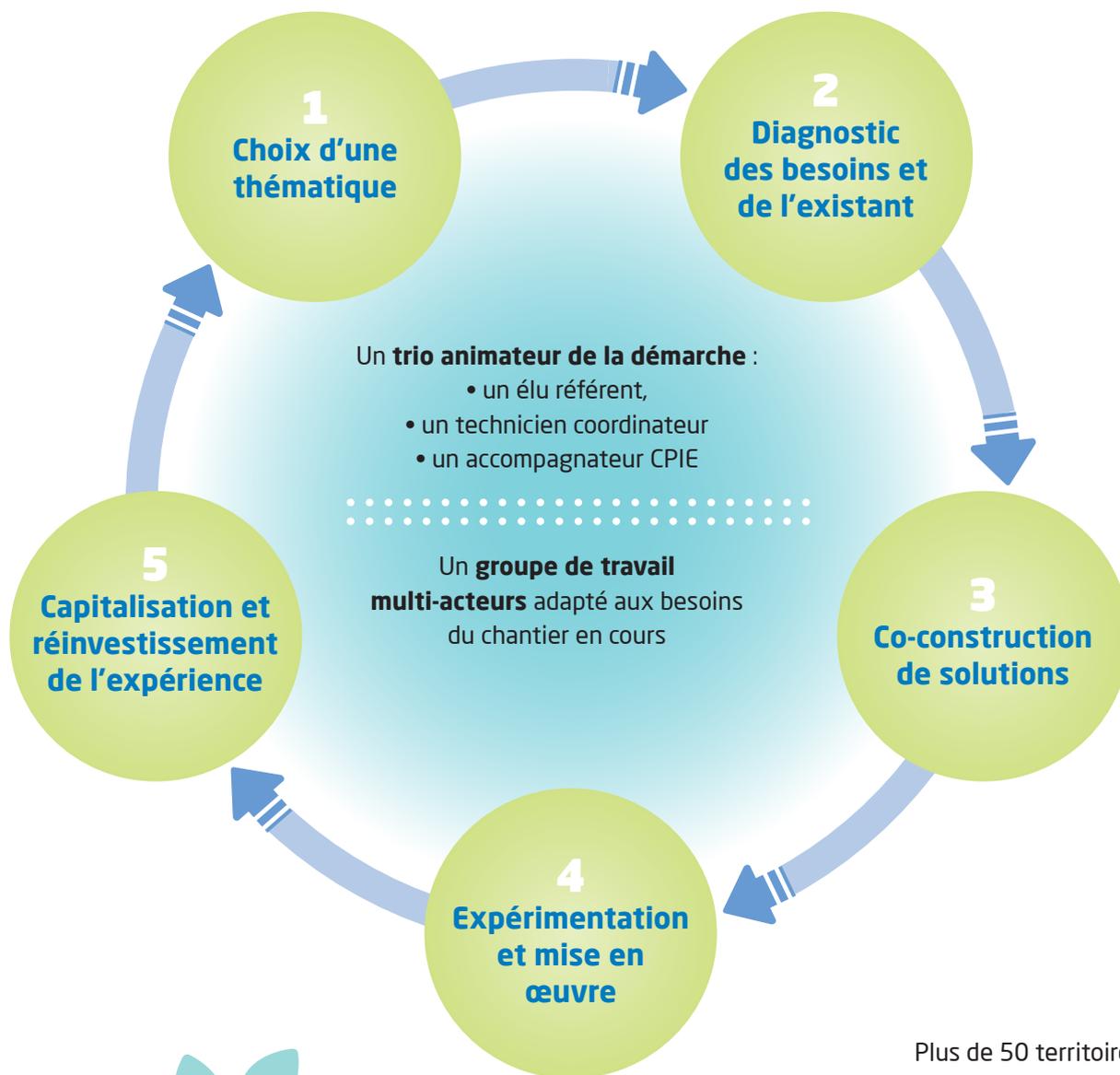
Concrétiser votre Plan climat (PCAET) par des actes et l'implication de tous



Améliorer le fonctionnement de votre communauté : impliquer davantage les communes, mobiliser les élus, décloisonner les services, animer autrement les réunions...

Une méthode participative et opérationnelle

La démarche s'articule autour d'un premier **chantier collectif « pilote »** choisi en fonction de vos besoins et problématiques locales. Elle peut être réitérée pour un ou plusieurs chantiers de la communauté sur d'autres thématiques.



Plus de 50 territoires ont mis en œuvre la DDmarche avec des résultats **tangibles** et variés. Leurs retours d'expériences permettent l'**amélioration continue** des outils et de la méthode.



Consultez les recueils d'expériences des territoires engagés dans la DDmarche

<https://www.banquedesterritoires.fr/le-developpement-durable-intercommunal-la-ddmarche-en-pratique>



Pourquoi et comment s'engager dans la DDmarche ?

La DDmarche vous aide à :

- **Répondre à vos besoins** de construction de la transition de votre territoire vers le développement durable
- **Agir collectivement et de manière transversale** en impliquant le plus grand nombre, pour partager la responsabilité de la transition avec les acteurs et les habitants
- **Innover et expérimenter** pour inventer de nouvelles solutions, qui s'appuient sur l'existant
- **Travailler différemment**, favoriser la prise de recul et la « réflexion - action »



L'appui local et national

- Un **accompagnement sur-mesure par le CPIE** : *Aide à la mise en œuvre de la méthode, transfert d'outils et techniques d'animation*
- Un **réseau de territoires engagés** qui avancent ensemble dans la démarche : *Partage d'expériences, rencontres et échanges nationaux*
- Des **formations, une boîte à outils et des ressources** enrichies par les retours d'expérience de plus de 50 territoires
- Un lien privilégié avec les **partenaires nationaux** (Banque des Territoires et Union nationale des CPIE) et une **communication nationale** sur votre engagement pour le développement durable

Vos engagements

- **1 élu communautaire référent** mobilisé dans les groupes de travail qui porte la démarche au sein des instances décisionnaires
- **1 technicien coordinateur de la démarche** : *Estimation moyenne de 15 à 20 jours de travail répartis sur 1 à 2 ans*
- Une **enveloppe complémentaire** au co-financement national à évaluer localement, pour valoriser l'accompagnement par le CPIE
- Un **temps préparatoire** (3 à 6 mois) pour :
 - Préparer le partenariat et le premier chantier
 - Faire valider la démarche en instance communautaire
- Un temps de travail effectif par chantier de **6 à 12 mois environ**

Pour en savoir plus, contactez Territoires Conseils, l'Union nationale des CPIE ou le CPIE de votre territoire



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

territoiresconseils@caissedesdepots.fr



RÉSEAU CPIE

contact@uncpie.org